# Traité Baba Batra

## Michna 3 - Chapitre 3

כָּל חֲזָקָה שֶׁאֵין עִמָּהּ טְעָנָה אֵינָהּ חֲזָקָה.
אָמַר לוֹ:
"מָה אַתְּ עוֹשֶׂה בְּתוֹךְ שֶׁלִּי?"
"שֶׁלֹּא אָמַר לִי אָדָם דָּבָר",
אֵינָה חֲזָקָה.
"שֶׁמָּכַרְתָּ לִי", "שֶׁנָּתַתָּ לִי מַתָּנָה",
הֲרֵי זוֹ חֲזָקָה.
וְהַבָּא מִשֵּׁם יְרוּשָׁה אֵינוֹ צָרִיךְ טְעָנָה.
הַשּׁוֹתָפִים וְהָאֲרִיסִים וְהָאַפִּיטְרוֹפִּים,
אֵין לָהֶם חֲזָקָה.
אֵין לָאִישׁ חֲזָקָה בְּנִכְסֵי אִשְׁתּוֹ,
וְלֹא לָאִשָּׁה חֲזָקָה בְּנִכְסֵי בַעְלָהּ,
וְלֹא הָאָב בְּנִכְסֵי הַבֵּן,
וְלֹא הַבֵּן בְּנִכְסֵי הָאָב.
בַּמִּי דְּבָרִים אֲמוּרִין? בַּמַּחֲזִיק,
אֲבָל בְּנוֹתֵן מַתָּנָה,
וְהָאַחִים שֶׁיֵּחָלְקוּ,
וְהַמַּחֲזִיק בְּנִכְסֵי הַגֵּר,
נָעַל גָּדַר, פָּרַץ כָּל שֶׁהוּא,
הֲרֵי זוֹ חֲזָקָה.

Toute présomption de possession qui n’est pas basée sur une raison légale n’a pas de valeur. Comment cela ? Si quelqu’un lui dit : « que fais-tu dans ma propriété » ? S’il lui répond : « personne ne m’a jamais dit quelque chose à ce sujet », la présomption de possession n’a pas de valeur. Mais s’il répond : « tu me l’as vendue », « tu me l’as donnée en cadeau », la présomption de possession est valable. Celui qui vient en vue d’un héritage n’a point besoin d’argument. Les ouvriers, les associés, les métayers et les tuteurs ne peuvent se prévaloir de la présomption de possession. Le mari ne peut pas l’invoquer pour les biens de sa femme, l’épouse ne veut pas

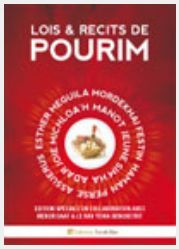


**Lois & Récits de POURIM**

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

l'invoquer pour les biens de son mari, ni le père pour les biens de son fils, ni le fils pour les biens de son père. Dans quels cas ces paroles s'appliquent-elles ? A la prise de possession ; mais si une personne fait un cadeau ou si des frères se partagent [un héritage] ou si quelqu'un prend possession des biens d'un prosélyte, l'acquisition est définitive, lorsqu'on a fermé [la maison], fait une clôture ou fait une ouverture, aussi peu cela soit-il.

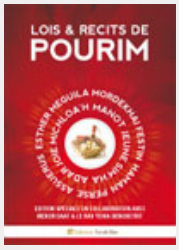


**Lois & Récits de POURIM**

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions